DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS N^O 1 DE LA RÉGIE DE L'ÉNERGIE (LA RÉGIE) RELATIVE À LA DEMANDE D'AUTORISATION VISANT LA RÉALISATION DU PROJET DE MODERNISATION DE LA SOLUTION TI POUR L'APPROVISIONNEMENT GAZIER

1. Référence: Pièce B-0006, p. 4.

Préambule:

- « Les objectifs du Projet faisant l'objet de cette demande sont les suivants :
 - ➤ Éliminer les risques liés à la désuétude technologique de la solution patrimoine actuelle nommée « DIAMANT »;
 - Combler les besoins d'affaires liés à la transformation en cours du modèle d'approvisionnement gazier de Gaz Métro; et
 - Augmenter la couverture et l'efficacité de la solution TI afin de mieux répondre aux nouveaux besoins des partenaires d'affaires internes et externes. »

Demandes:

- 1.1 Veuillez présenter les besoins d'affaires à combler liés à la transformation en cours du modèle d'approvisionnement gazier.
- 1.2 Veuillez présenter les nouveaux besoins des partenaires d'affaires internes et externes.
- 2. Références: Pièce B-0006, p. 5.

Préambule:

« DIAMANT supporte l'ensemble des processus d'approvisionnement gazier de Gaz Métro, notamment : la gestion des contrats d'approvisionnement (molécule, transport, stockage, gaz de compression), la gestion des achats directs, la planification et l'optimisation des opérations d'approvisionnement, la gestion des nominations, la gestion des interruptibles, la gestion des écarts de mesurage, la gestion des coûts d'approvisionnement, etc. Cette solution a donc une couverture fonctionnelle complète qui en fait un outil stratégique pour Gaz Métro. »

Demandes:

- 2.1 Veuillez ventiler le coût actuel de la solution DIAMANT selon le type de processus d'approvisionnement.
- 2.2 Veuillez ventiler le coût prévu de la solution de remplacement retenu par Gaz Métro selon le type de processus d'approvisionnement.

Le 21 juillet 2014

Nº de dossier : R-3899-2014

Demande de renseignements nº 1 de la Régie à Gaz Métro

Page 2 de 3

3. Référence : Pièce B-0006, p. 9 et 10.

Préambule:

Gaz Métro présente les critères d'évaluation du scénario C et du scénario D qui portaient sur quatre dimensions, soit i) l'adéquation aux besoins d'affaires, ii) l'adéquation aux requis techniques, iii) le profil et l'expérience du fournisseur et iv) les coûts.

Un des critères d'évaluation de l'adéquation aux requis techniques porte sur la capacité d'intégration avec d'autres systèmes.

Demandes:

- 3.1 Gaz Métro prévoit-il une migration de la base de données de DIAMANT vers la solution retenue? Veuillez élaborer.
- 3.2 Veuillez identifier les entreprises similaires à Gaz Métro qui utilisent la solution retenue.
- **4. Référence :** Pièce B-0006, p. 13.

Préambule:

« Enfin, la contingence représente la marge de manœuvre requise pour pallier aux imprévus. Bien qu'une analyse rigoureuse des coûts ait été effectuée, il est de bonne pratique à ce stade-ci de présenter les coûts estimés avec un certain degré d'imprécision que vient justement couvrir la contingence. Les coûts seront raffinés et finalisés au cours de la phase de conception du projet puisque la portée exacte de la réalisation aura alors été confirmée. »

Demandes:

- 4.1 Veuillez expliquer les raisons pour lesquelles la portée exacte de réalisation n'est pas confirmée avant le début du projet.
- 4.2 Veuillez préciser à quel moment la portée exacte de la réalisation du projet sera confirmée.
- 4.3 Veuillez justifier le taux de contingence de _____ %. Selon Gaz Métro, ce taux représente-t-il un niveau de risque faible, moyen ou élevé? Veuillez commenter.

Le 21 juillet 2014

Nº de dossier : R-3899-2014

Demande de renseignements nº 1 de la Régie à Gaz Métro

Page 3 de 3

5. Référence : Pièce B-0006, p. 14.

Préambule:

« Cette annexe présente les investissements et les variations de coûts liés au projet. On y retrouve ainsi, l'investissement initial requis (8,1 M\$; ligne 15), qui est entièrement capitalisable. Il est prévu que les investissements en équipement devront être remplacés aux quatre ans. »

Demande:

- 5.1 Veuillez présenter les équipements qui devront être remplacés aux quatre ans et commenter leur durée de vie ainsi que leur valeur résiduelle.
- **6. Référence :** Pièce B-0006, p. 16.

Préambule:

Gaz Métro présente les mesures prises afin de mitiger les risques liés à un tel projet, dont :

- « D. Gaz Métro a fait appel à une firme externe indépendante pour l'accompagner dans la démarche de sélection de la solution, d'optimisation des ententes contractuelles et de préparation du projet d'implantation. »
- « G. L'équipe de gestion de projets des TI de Gaz Métro assurera la coordination du Projet et a prévu faire appel à une firme externe indépendante pour assurer la qualité de gestion et de livraison du projet. Des revues ponctuelles effectuées à des moments-clés dans l'échéancier du Projet favoriseront le respect de la qualité. »

Demande:

- 6.1 Selon Gaz Métro, les deux fonctions peuvent-elles être assumées par la même firme? Veuillez commenter.
- 6.2 Veuillez nous présenter votre définition du critère « d'indépendance » des firmes externes.